

SOMMAIRE

- P. 1 HUIT DEMANDEURS D'EMPLOI SUR DIX AYANT UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE PARVIENNENT À LE CONCRÉTISER DANS UN DÉLAI D'UN AN
- P. 1 DEUX DEMANDEURS D'EMPLOI SUR TROIS CHOISISSENT LE STATUT D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE
- P. 2 HUIT DEMANDEURS D'EMPLOI SUR DIX SE CONSACRENT PRINCIPALEMENT OU EXCLUSIVEMENT À L'ENTREPRISE QU'ILS ONT CRÉÉE
- P. 3 LE COMMERCE, LA CONSTRUCTION ET L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION REGROUPENT 40% DES ENTREPRISES CRÉÉES
- P. 4 LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE ONT DES HORAIRES SOUTENUS POUR DES REVENUS SOUVENT FAIBLES
- P. 6 LES TROIS QUARTS DES ENTREPRISES EXISTENT TOUJOURS UN AN APRÈS LA VALIDATION DU PROJET DE CRÉATION
- P. 7 L'EXPÉRIENCE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE EST TRÈS LARGEMENT APPRÉCIÉE

CRÉER SON ENTREPRISE PENDANT UNE PÉRIODE DE CHÔMAGE : QUAND LES DEMANDEURS D'EMPLOI CRÉENT LEUR PROPRE EMPLOI

Parmi les 1 281 519 demandeurs d'emploi entrés au cours du 4^e trimestre 2014¹, 20 064 ont exprimé la volonté de créer leur propre entreprise, à la place de (ou en parallèle avec) la recherche d'un emploi salarié. Ils ont pour cela validé un projet de création d'entreprise, auprès de Pôle Emploi. La présente étude résulte d'une enquête menée un an après auprès de ces demandeurs d'emploi (cf. encadré 1). Elle vise à décrire leurs caractéristiques, s'intéresse aux raisons pour lesquelles ils ont fait le choix de créer leur propre entreprise, décrit la nature et les caractéristiques de leur activité, détaille l'appréciation qu'ils portent à leur expérience et expose la façon dont ils envisagent l'avenir de leur entreprise.

NICOLAS DE VISME ET NICOLAS PROKOVAS, DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION

HUIT DEMANDEURS D'EMPLOI SUR DIX AYANT UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE PARVIENNENT À LE CONCRÉTISER DANS UN DÉLAI D'UN AN

Plus masculine, d'âge médian et d'un niveau de formation plus élevé, la population des demandeurs d'emploi ayant manifesté l'intention de s'installer à leur compte, en indépendant ou en chef d'entreprise, se démarque par rapport à la moyenne des demandeurs d'emploi inscrits (cf. encadré 2). Un an après leur inscription au chômage, au moment de l'enquête, 78 % sont effectivement parvenus à concrétiser leur projet. Pour la plupart des demandeurs d'emploi, il s'agit de la première tentative de création d'entreprise. Une personne sur cinq avait déjà une expérience en matière de création d'une activité non salariée, essentiellement sous forme d'emploi

indépendant (88 %). Parmi ceux qui n'ont pas réussi à concrétiser leur projet, la moitié ont déclaré avoir toujours l'intention de créer leur entreprise, et ce, dans un délai de trois mois en moyenne.

DEUX DEMANDEURS D'EMPLOI SUR TROIS CHOISISSENT LE STATUT D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

La part de micro-entreprises (cf. encadré 3) s'élève à 44 % parmi les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise ; avec les entreprises individuelles ou unipersonnelles (16 %), elles représentent la majorité des entreprises créées. Les autres formes d'entreprise (sociétés de type SA ou SARL, associations...) comptent pour un petit tiers (31 %), tandis que les indépendants et professions libérales représentent 7 % du total des créations d'entreprises (graphique 1).

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4^e trimestre 2014, ayant validé un projet de création d'entreprise, huit sur dix l'ont effectivement concrétisé dans un délai d'une année. Pour la plupart il s'agit d'une première tentative de création d'entreprise.

Plus de quatre demandeurs d'emploi sur dix (44 %) se sont tournés vers le régime de la micro-entreprise et au total les deux tiers des demandeurs d'emploi ont choisi le statut de l'entreprise individuelle. Les entreprises créées se concentrent principalement dans le secteur de la construction, de l'hôtellerie-restauration et du commerce.

Les créateurs d'entreprise ont des horaires soutenus, mais des revenus souvent faibles. Malgré cela, ils portent un jugement très positif sur leur expérience.

78 %

**DES PROJETS
ONT ÉTÉ RÉALISÉS
EN MOINS D'UNE
ANNÉE**

1. Demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (données brutes). En données CVS-CJO, au total 1 506 400 demandeurs d'emploi se sont inscrits au Pôle Emploi au cours de la même période (données DARES/Pôle Emploi).

De manière générale, sur l'ensemble de l'économie française, la forme qui prédomine parmi les créations d'entreprise est celle de l'auto-entrepreneur ou micro-entrepreneur : sur les 550 700 entreprises créées en 2014², 283 400 (soit 51 %) étaient des micro-entreprises. Parmi les 267 000 entreprises créées, hors régime de l'auto-entrepreneur, 26,8 % l'ont été par des demandeurs d'emploi. Cette part est en recul par rapport aux années précédentes³.

La création d'entreprise est une activité plus masculine que féminine, quel que soit le statut juridique de l'entreprise. De même, les demandeurs d'emploi âgés de 30 à 49 ans, dont on présume qu'ils n'en sont pas à leur première expérience professionnelle, sont majoritaires, malgré une légère surreprésentation des jeunes de moins de 29 ans parmi les micro-entrepreneurs (tableau 1).

Enfin, parmi les entreprises créées (à l'exception des micro-entreprises et des entreprises individuelles qui, par définition n'ont pas de salarié), les deux tiers (67 %) n'occupent personne d'autre que leur propre créateur, qui se déclare « chef d'entreprise ». Une entreprise sur dix emploie plus d'un salarié.

HUIT DEMANDEURS D'EMPLOI SUR DIX SE CONSACRENT PRINCIPALEMENT OU EXCLUSIVEMENT À L'ENTREPRISE QU'ILS ONT CRÉÉE

Dans huit cas sur dix, le créateur d'une société se consacre à titre exclusif ou principal à son entreprise (tableau 2). Le statut plus souple de micro-entrepreneur se combine plus facilement avec d'autres activités.

Par ailleurs, le fait d'en faire son unique activité caractérise davantage les hommes et les hauts niveaux de qualification (ingénieurs et cadres) et progresse avec le niveau de formation (tableau 3).

ENCADRÉ 1

L'ENQUÊTE RÉALISÉE PAR PÔLE EMPLOI AUPRÈS DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Pôle Emploi a réalisé une enquête téléphonique auprès de 3 500 demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4^e trimestre 2014, en catégorie A, B ou C, et ayant par la suite validé auprès de leur conseiller un « projet » de création d'entreprise. Ce projet pouvait correspondre à différents statuts juridiques tels que la société classique (SA, SARL, SAS), l'entreprise individuelle ou unipersonnelle (EURL, SASU), l'association, la profession libérale ou encore l'auto- ou la micro-entreprise (cf. encadré 3). L'enquête a été effectuée en décembre 2015, soit une année entière après l'inscription des demandeurs d'emploi. Cette profondeur temporelle permet d'apporter un éclairage sur la motivation du demandeur d'emploi et sur différents aspects du projet : son contenu, sa réalisation et sa viabilité. L'échantillon, extrait du fichier historique des demandeurs d'emploi, était composé de 19 516 personnes, soit la quasi exhaustivité des demandeurs d'emploi ayant validé un projet de création d'entreprise. La population enquêtée est représentative au niveau du sexe et de l'âge.

GRAPHIQUE 1

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENTREPRISES CRÉÉES

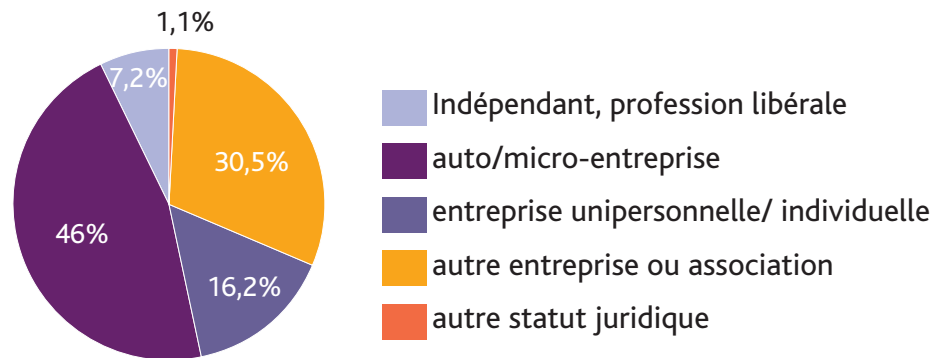


TABLEAU 1

SEXE ET ÂGE DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE, SELON LE RÉGIME DE L'ENTREPRISE (EN %)

SEXE ET ÂGE	statut juridique				
	indépendant, profession libérale	auto/micro-entreprise	entreprise unipersonnelle / individuelle	autre entreprise ou association	autre statut juridique
Hommes	59,1	59,9	74,3	73,5	43,3
Femmes	40,9	40,1	25,7	26,5	56,7
<= 29 ans	27,3	33,1	27,6	30,5	20,0
30-49 ans	57,1	53,8	62,8	59,7	73,3
>= 50 ans	15,7	13,1	9,6	9,8	6,7

TABLEAU 2

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RÉGIME DE L'ENTREPRISE (EN %)

	activité unique	activité principale	activité secondaire	autre / NSP / NRP
indépendant, profession libérale	41,4	47,0	4,5	7,1
auto/micro-entreprise	28,8	43,2	15,3	12,7
entreprise unipersonnelle / individuelle	49,2	44,4	2,9	3,6
autre entreprise ou association	55,3	36,5	2,4	5,9
autre statut juridique	33,3	43,3	6,7	16,7
TOTAL (NOMBRE D'ENTREPRISES)	1 120	1 139	235	243
TOTAL (STRUCTURE)	40,9	41,6	8,6	8,9

2. Entreprises des secteurs marchands non agricoles. Données INSEE (<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1583/ip1583.pdf>).

3. L'enquête Sine de l'INSEE porte sur les entreprises (hors régime d'auto-entrepreneur) appartenant au secteur marchand et ayant vécu au moins un mois (<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1600/ip1600.pdf>).

ENCADRÉ 2

QUI SONT LES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE ?

La population des demandeurs d'emploi ayant manifesté l'intention de s'installer à leur compte, en indépendant ou en chef d'entreprise, se démarque par rapport à la moyenne des demandeurs d'emploi inscrits du fait de la surreprésentation des hommes (les deux tiers des effectifs) et de la concentration autour des âges médians (57 % des effectifs sont âgés entre 30 et 49 ans, les personnes âgées de 50 ans et plus ne représentant que 12 % du total).

Les écarts sont également très importants pour ce qui concerne les niveaux de formation (les niveaux VI et Vbis⁴, par exemple, sont pratiquement inexistant) et de qualification, l'ancienneté d'inscription, et même les motifs d'inscription. À noter également que la part des personnes indemnisées parmi celles interrogées est bien plus importante que dans la population totale des demandeurs d'emploi.

COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE AVEC L'ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS PENDANT LA MÊME PÉRIODE (OCTOBRE – DÉCEMBRE 2014) (EN %)

	Projet de création d'entreprise	Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits
SEXE		
Hommes	66,0	52,4
Femmes	34,0	47,6
ÂGE		
moins de 30 ans	30,9	45,3
de 30 à 49 ans	57,4	41,5
50 ans et plus	11,7	13,2
NIVEAU DE FORMATION		
aucun ou primaire	1,3	6,8
collège	29,7	41,3
lycée/Bac	22,3	25,9
Bac+2	18,7	11,3
>=Bac+3	28,0	14,5
NIVEAU DE QUALIFICATION		
Ouvriers non qualifiés	3,2	9,2
Ouvriers qualifiés	12,7	11,6
Employés non qualifiés	7,6	21,6
Employés qualifiés	39,8	44,5
Techniciens, agents de maîtrise	15,0	7,3
Cadres	21,8	6,0
MOTIF D'INSCRIPTION		
licenciement économique	8,3	2,8
autre licenciement	12,4	7,9
rupture conventionnelle	20,3	5,9
fin de contrat/mission	15,5	33,4
démission	3,2	2,5
reprise	3,7	6,9
primo-entrant	3,5	10,5
autre cas	33,1	30,3
DROITS À INDEMNISATION		
	79,4	64,0
EXERCICE D'ACTIVITÉS RÉDUITES (> 78H)		
	35,8	38,6

À l'inverse, créer une entreprise à titre d'activité secondaire est plus fréquent parmi les demandeurs d'emploi de faible qualification, inscrits suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim, les jeunes de moins de 30 ans (qui peuvent nourrir d'autres projets en parallèle).

LE COMMERCE, LA CONSTRUCTION ET L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION REGROUPENT 40 % DES ENTREPRISES CRÉÉES

Sept secteurs d'activité concentrent plus de 70 % des entreprises créées (tableau 4) et plus de la moitié de ces entreprises se regroupent au sein de trois secteurs d'activité : le commerce⁵, la construction et

ENCADRÉ 3

LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Quelle que soit son activité, le créateur doit opter soit pour l'entreprise individuelle, soit pour la création d'une société. L'entreprise individuelle ne forme qu'une seule et même personne avec l'entrepreneur, tandis que la société donne naissance à une entité morale distincte [source : Régime social des indépendants, www.rsi.fr].

En 2016, l'auto-entrepreneur devient le micro-entrepreneur en raison de l'évolution du dispositif permettant à toute personne de créer en entreprise individuelle, sous le régime fiscal de la micro-entreprise pour l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ou d'une activité libérale [source : Régime social des indépendants, www.rsi.fr].

Le régime du micro-entrepreneur est la dénomination commune du régime micro-social. Il ne constitue pas en soi une forme juridique (qui reste le statut de l'entreprise individuelle), mais seulement un régime simplifié de déclaration et de versement des cotisations et contributions sociales par un prélèvement proportionnel au chiffre d'affaires, selon le principe « pas de chiffre d'affaires, pas de cotisations ».

Le statut de micro-entrepreneur s'applique tant que le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas les seuils du régime fiscal de la micro-entreprise (90 300 € pour les activités commerciales ou 34 900 € pour les professions libérales) [source : Direction de l'information légale et administrative, www.service-public.fr].

4. Au sens de l'Éducation nationale, le niveau VI correspond aux sorties au cours du 1er cycle de la scolarité obligatoire et le niveau Vbis correspond aux sorties au cours de la première année après le collège, c'est-à-dire en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale (www.service-public.fr et www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveaux-formation.htm).

5. y compris réparation d'automobiles et de motocycles.

l'hébergement et la restauration. La nature juridique de l'entreprise est très liée au secteur d'activité. Ainsi, si l'hébergement et la restauration ou l'information et la communication s'exercent davantage au sein d'entreprises constituées en société, l'exercice des arts, du spectacle et des activités récréatives se fait plutôt sous forme de micro-entreprise, tandis que les indépendants et les professions libérales dominent dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

Les métiers exercés présentent une grande diversité. Les personnes interrogées en ont cité au total 160 différents. Néanmoins, neuf métiers regroupent à eux seuls 40 % des créateurs d'entreprise (tableau 5). Si pour certains de ces métiers, le mode canonique d'exercice est celui de l'activité indépendante (patrons d'hôtels, cafés, restaurants, agents immobiliers, coiffeurs...), en revanche, pour d'autres, comme ingénieurs et cadres de l'informatique, la forme subordonnée est plus habituelle. Même s'ils n'avaient pas eu d'antécédents en tant qu'entrepreneurs, les demandeurs d'emploi interrogés ne se lancent pas dans l'inconnu : 74 % parmi eux se sont installés pour exercer un métier qu'ils avaient déjà pratiqué par le passé, en tant que salariés. Pour 36 % des personnes appartenant à cette dernière catégorie, l'expérience a été acquise au cours de périodes d'activité réduite, pendant leur inscription au chômage.

LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE ONT DES HORAIRES SOUTENUS POUR DES REVENUS SOUVENT FAIBLES

Très souvent, les demandeurs d'emploi ayant créé une entreprise travaillent bien plus qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient eu un emploi salarié : les 35 heures ne concernent que 9 % de cette population. La moitié des personnes interviewées travaillent plus de 40 heures par semaine – et

TABLEAU 3

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE (EN %)

Caractéristiques du demandeur d'emploi		activité unique	activité principale	activité secondaire
SEXE	HOMMES	46,6	46,0	7,4
	FEMMES	41,7	45,0	13,3
ÂGE	<= 29 ANS	44,0	44,0	12,0
	30-49 ANS	45,6	46,0	8,4
	>= 50 ANS	44,1	48,3	7,6
NIVEAU DE FORMATION	COLLÈGE	38,3	53,5	8,1
	LYCÉE/BAC	42,1	48,6	9,3
	BAC+2	49,7	40,2	10,1
	>=BAC+3	51,7	37,8	10,5
NIVEAU DE QUALIFICATION	MANOEUVRE, OUVRIER SPÉCIALISÉ	33,3	57,7	9,0
	OUVRIER QUALIFIÉ	37,2	54,3	8,5
	EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ	45,7	45,7	8,6
	EMPLOYÉ QUALIFIÉ	41,9	47,0	11,2
	TECHNICIEN, AGENT DE MAÎTRISE	42,6	46,1	11,3
	INGÉNIEUR, CADRE	57,6	36,5	5,9
MOTIF D'INSCRIPTION	LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE	49,1	46,2	4,7
	AUTRE LICENCIEMENT	46,7	47,9	5,4
	RUPTURE CONVENTIONNELLE	48,2	46,8	5,0
	FIN DE CONTRAT/MISSION	35,5	44,3	20,3
	DÉMISSION	47,1	42,4	10,6
ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION	1 – 6 MOIS	42,3	44,9	12,8
	6 MOIS - <1 AN	46,3	43,8	9,9
	1 - <2 ANS	44,8	46,2	9,0
DROIT À INDEMNISATION	OUI	45,3	45,7	9,0
EXERCICE D'ACTIVITÉS RÉDUITES	OUI	43,1	43,6	13,3
ENSEMBLE		44,9	45,7	9,4

Note : la répartition de l'ensemble diffère de celle du tableau 1, les non réponses n'ayant pas été prises en compte.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES ENTREPRISES CRÉÉES SELON LE RÉGIME ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

	indépendant, profession libérale	auto/micro-entreprise	entreprise unipersonnelle/individuelle	autre entreprise ou association	Poids du secteur
commerce (y compris réparation d'automobiles et de motocycles)	5,5	43,2	18,2	32,7	16,7
construction	4,1	52,1	17,9	25,4	14,2
hébergement et restauration	5,8	22,6	14,4	57,2	7,6
information et communication	4,3	41,4	13,4	38,7	6,8
arts, spectacle et activités récréatives	6,8	68,2	6,8	17,6	6,4
santé humaine et action sociale	17,6	52,7	9,2	19,8	4,8
autres activités de services	6,4	53,5	15,8	23,5	13,7
part des secteurs ci-dessus selon le statut	60,6	72,6	69,8	70,0	70,2
TOUS SECTEURS	7,2	46,0	15,2	30,5	98,9*

* Une catégorie « autre régime » regroupe le 1,1 % manquant.

jusqu'à 100 heures pour quelques cas exceptionnels – mais avec des pics à 60 et à 70 heures (8 % et 6 % respectivement).

Parmi les secteurs les plus représentés, c'est surtout dans l'hôtellerie et la restauration que les deux tiers des personnes interrogées déclarent travailler au moins 40 heures par semaine.

Dans le commerce et la réparation automobile cela concerne plus d'une personne sur deux, contrairement aux secteurs de la santé et action sociale, des arts et du spectacle, ainsi que des activités de services divers⁶ où deux personnes sur trois ont des temps de travail inférieurs à 40 heures hebdomadaires (tableau 6).

Une personne interrogée sur dix déclare ne pas travailler plus de 10 heures par semaine. Cela concerne plus particulièrement le secteur de la santé et l'action sociale. Pour la plupart (huit sur dix), cette sous-activité résulte d'un manque de clients et non d'un choix délibéré. Pour 70 % des créateurs d'entreprise (exception faite de ceux pour qui l'entreprise créée constitue une activité secondaire), l'entreprise est la principale source de leur revenu. Ce pourcentage diffère selon les secteurs : il est de 76 % pour les entreprises de la construction, mais de 55 % pour celles de l'information et de la communication. Ce revenu est en général assez faible : dans la moitié des cas, il reste inférieur à 500 € mensuels (graphique 2), y compris quand l'entreprise créée constitue l'unique activité professionnelle (41 % des personnes). Parmi les créateurs dont les revenus ne dépassent pas 500 euros par mois, plus de huit sur dix maintiennent leur inscription à Pôle Emploi. Ce maintien de l'inscription à Pôle emploi permet de cumuler les revenus d'activité avec l'allocation chômage. Ainsi, 43,6 % bénéficiaient toujours de l'ARE en décembre 2015. De nouveau, il existe des divergences au niveau sectoriel. Dans la

TABLEAU 5

LES MÉTIERS LES PLUS FRÉQUEMMENT EXERCÉS PAR LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE (EN %)

Métier	Fréquence
patrons d'hôtels, cafés, restaurants	6
vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisir et culturels	5
ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement en informatique, chefs de projet informatique	4
artisans et ouvriers qualifiés divers de type artisanal	4
agents immobiliers, syndicats	4
coiffeurs, esthéticiens	4
ouvriers qualifiés de la peinture – finition du bâtiment	4
formateurs	4
vendeurs en produits alimentaires	4

Note : la nomenclature utilisée est celle des Familles professionnelles – FAP – de la Dares.

GRAPHIQUE 2

REVENUS PROCURÉS PAR LA CRÉATION D'ENTREPRISE (ENTREPRISES EN ACTIVITÉ)

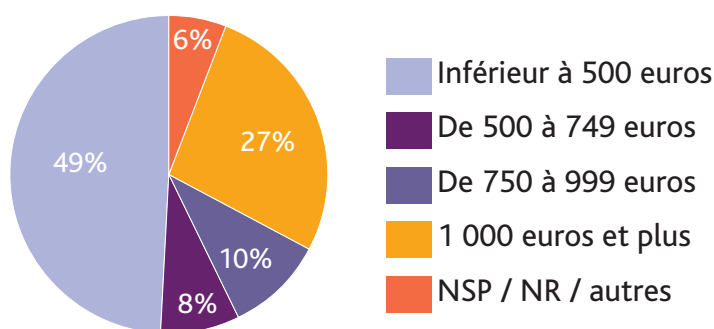


TABLEAU 6

DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

secteur	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE				
	<=10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	>40
construction	6,4	7,5	5,9	37,8	42,4
commerce (y compris réparation d'automobiles et de motocycles)	5,8	7,4	7,4	24,4	55,0
hébergement et restauration	4,3	2,9	8,2	17,9	66,7
information et communication	6,4	9,9	7,0	28,5	48,3
santé humaine et action sociale	28,4	16,4	12,1	13,8	29,3
arts, spectacle et activités récréatives	14,1	14,1	9,6	31,4	30,8
autres activités de services	17,5	10,6	6,9	30,4	34,7

6. En dehors des activités des administrations privées, ce secteur NAF comprend, entre autres, les activités de réparation (informatique, électronique, électroménager ; meubles ; chaussures ; horlogerie...), la coiffure, la blanchisserie, les services funéraires, les soins de beauté et l'entretien corporel.

construction, la valeur modale correspond aux revenus supérieurs ou égaux à 1 000 €, alors que dans les autres secteurs étudiés elle correspond aux revenus inférieurs à 500 € (tableau 7).

Enfin, une personne sur dix (9 %) travaille en fait pour son ancien employeur, mais cette fois en tant qu'indépendant. Il s'agit ainsi d'une indépendance formelle qui peut dissimuler une dépendance économique. Cela concerne 14 % des entrepreneurs du secteur des arts et du spectacle, 13 % des entrepreneurs du secteur des activités de services divers, mais 3 % des hôteliers et restaurateurs.

Dans la moitié des cas, le lieu d'exercice de l'activité est le domicile du chef d'entreprise ; 24 % travaillent dans un bureau, 13 % dans un magasin, 12 % dans un atelier, 6 % dans un autre lieu spécifique, 2 % en plein air. 46 % des « créateurs d'entreprise » exercent leur activité chez leur client ⁷.

LES TROIS QUARTS DES ENTREPRISES EXISTENT TOUJOURS UN AN APRÈS LA VALIDATION DU PROJET DE CRÉATION

74,4 % des entreprises créées étaient toujours en activité au moment de l'enquête, soit, pour certaines d'entre elles, un an après leur création (graphique 3). Ce pourcentage est légèrement plus bas pour les micro-entreprises (70,9 %), mais reste à un niveau proche de la moyenne.

Les caractéristiques observables des personnes ayant *in fine* créé leur entreprise (caractéristiques sociodémographiques et professionnelles, motif et durée d'inscription au chômage, droits à indemnisation, exercice d'activités réduites) sont très similaires à celles des personnes dont les entreprises ont survécu, ce qui ne permet pas d'identifier un « profil » de demandeur d'emploi – créateur d'entreprise dont

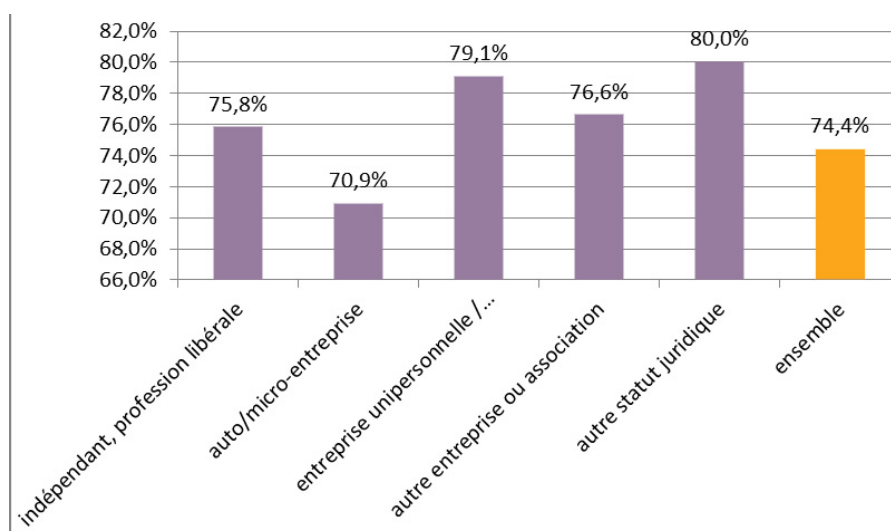
TABLEAU 7

RÉPARTITION DES REVENUS MENSUELS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

secteur	TRANCHES DE REVENUS EN €			
	<= 500	501 - 750	751 - 1 000	> 1 000
construction	30,2	9,4	15,1	42,4
commerce, réparation d'automobiles et de motos	60,9	9,3	10,2	15,6
hébergement et restauration	58,7	22,8	5,3	9,7
information et communication	50,5	6,0	10,9	30,4
santé humaine et action sociale	52,0	9,4	8,7	24,4
arts, spectacles et activités récréatives	53,5	17,4	7,6	18,0
autres activités de services	55,8	9,6	11,3	21,2

GRAPHIQUE 3

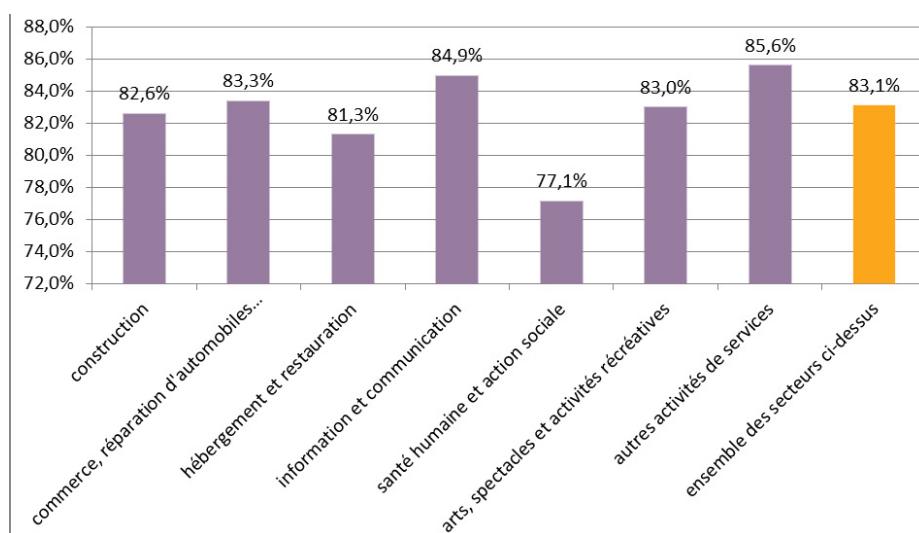
TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES SELON LEUR STATUT JURIDIQUE



Note : le taux de survie est le rapport entre le nombre d'entreprises en activité au moment de l'enquête et le nombre d'entreprises créées.

GRAPHIQUE 4

TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Note : le taux de survie est le rapport entre le nombre d'entreprises en activité au moment de l'enquête et le nombre d'entreprises créées.

7. Plusieurs réponses possibles.

le projet aurait davantage de chances de s'inscrire dans la durée.

Cependant, le taux de survie varie en fonction du secteur d'activité, entre 85 % pour les activités de services ou l'information et la communication et 77 % pour la santé et l'action sociale (graphique 4).

L'EXPÉRIENCE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE EST TRÈS LARGEMENT APPRÉCIÉE

Malgré la charge de travail, les horaires étendus et la faiblesse des rémunérations, l'expérience de la création d'entreprise est globalement appréciée et jugée convaincante par la grande majorité des personnes interrogées dont, d'ailleurs, les trois quarts n'auraient pas voulu exercer leur activité sous forme salariée, même s'ils en avaient eu la possibilité. Ainsi près de neuf créateurs sur dix déclarent en retirer un bilan global bon, voire très bon.

Cette appréciation est en rapport avec les motivations qui ont présidé à la décision de la création d'entreprise : 88 % des répondants en ont donné comme raison la volonté d'être autonomes, 83 % le souhait d'être leur propre patron, 78 % l'envie de prendre des initiatives et d'avoir des responsabilités, 49 % l'aversion au salariat (plusieurs réponses étaient autorisées à cette question). Parmi les autres motifs cités, on trouve l'ambition d'augmenter ses revenus (43 %), la volonté d'avoir plus de souplesse dans ses horaires de travail (42 %), le seul moyen de trouver un emploi (36 %), l'encouragement par

ENCADRÉ 4

L'ACCOMPAGNEMENT ET LES AIDES AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Les deux tiers des demandeurs d'emploi interrogés ont déclaré avoir bénéficié de l'ACCRE, mesure qui permet une exonération temporaire des cotisations sociales, le maintien de la protection sociale et le maintien temporaire du minimum social (RSA, ASS...). Parmi eux, quatre sur dix ont également bénéficié de l'ARCE (qui permet aux bénéficiaires de l'ARE, soit le versement du capital au début de l'activité, soit le maintien des allocations). Enfin, 12 % des créateurs interrogés ont bénéficié du dispositif NACRE, qui se traduit par un accompagnement et des prêts à taux zéro sous certaines conditions.

L'offre de service de Pôle emploi propose certaines prestations mobilisables par les demandeurs d'emploi ayant un projet de création d'entreprise. Se distinguent deux ateliers d'une ½ journée chacun, « Créer son entreprise, pourquoi pas ? » et « Organiser son projet de création d'entreprise ». Un créateur sur cinq déclare en avoir bénéficié.

Deux autres prestations plus soutenues, l'Évaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE) et l'OPCRE (Objectif projet création reprise d'entreprise) n'ont été que peu utilisés par les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise. Pour chacune de ces prestations, seuls 8 % déclarent en avoir bénéficié.

L'EPCE permet d'une part d'évaluer la faisabilité et la viabilité d'un projet de création ou de reprise d'entreprise et de préciser les actions à mener pour le réaliser dans un délai de six mois maximum.

L'OPCRE doit permettre au bénéficiaire d'aborder toutes les étapes de la création ou reprise d'entreprise, de confronter son projet aux contraintes et exigences du marché, de valider son projet de création d'entreprise, d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des différentes étapes.

À ces prestations s'ajoute une offre de service complémentaire mobilisant des partenaires, tels que l'ADIE, Initiative France... Une très faible part de demandeurs d'emploi déclare en avoir bénéficié.

les aides financières (32 %), l'incitation reçue par l'employeur ou le client (11 %), ainsi que la décision de reprendre une activité familiale existante (5 %).

Enfin, plus des deux tiers (68%) déclarent s'être engagés dans l'aventure de la création « parce que l'occasion s'est présentée ». Parmi eux, 18 % citent ce motif avant tout autre motif, témoignant ainsi de la complémentarité dans l'aboutissement d'un projet entre les motivations personnelles et la capacité à saisir les opportunités offertes.

Enfin, ils se montrent très optimistes quant à l'avenir de leur entreprise (trois personnes sur quatre pensent que leurs activités seront en progression, seuls 5 % prévoient une régression ou confient être en manque de visibilité) et pensent, à 80 %, que cet avenir est assuré. Par ailleurs, ils se sentent globalement très liés à leur entreprise dont ils se projettent à la tête à long (68 %) ou moyen (22 %) termes, ce qui traduit une détermination d'aller au bout de la démarche accomplie.



EN SAVOIR PLUS :

Bonnetête F., Rousseau S., « Les créations d'entreprises en 2015 : net repli des immatriculations de micro-entrepreneurs », *Insee Première*, n° 1583, janvier 2016.

• Directeur de la publication :
Jean BASSÈRES
• Directeur de la rédaction :
Stéphane DUCATEZ
• Réalisation :
Service communication siège

POLE-EMPLOI.ORG



ISSN - 2274 - 4126 / Réf. 10059